

http://www.poissons52.fr/histoire/revolution1789/calendrier_v.php

Historique :

La base de notre calendrier fut "La réforme julienne" engagée sous Jules César suivant les plans de l'astronome égyptien Sosigène en 708 de Rome (46 av J.-C.).

C'est le 5 octobre 1582 (calendrier julien) que le pape Grégoire XIII décida que ce jour serait le 15 octobre 1582 (calendrier grégorien) vu le retard de 10 jours accumulé par le calendrier julien.

La France n'adoptera ce calendrier que le 10 décembre 1582 (julien) qui devint le 20 décembre 1582 (grégorien).

Le début de l'année grégorienne, comme celui de l'année julienne commence le 1er janvier. Depuis, nous avons toujours utilisé le calendrier grégorien, sauf pendant l'ère républicaine (période de la révolution Française de 1789).

En effet, c'est le 14 vendémiaire an II (5 octobre 1793) que la Convention décrète que le début de l'ère républicaine commencement de l'an I) est fixé à la date de la proclamation de la République, soit le 22 septembre 1792 (1er vendémiaire an I).

La nomenclature du calendrier républicain fut promulguée par décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793).

Il fut aboli le 1er janvier 1806 (11 nivôse an XIV) par Napoléon Ier.